

# Contrat urbain de cohésion sociale de l'Agglomération de Saint-Brieuc

## Note de présentation

### 1 - Géographie prioritaire du CUCS de l'agglomération de Saint-Brieuc

La géographie prioritaire de la politique de la ville dégage trois niveaux d'intervention :

**Priorité 1** - Les communes ayant des quartiers en situation de décrochage manifeste où une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles est absolument indispensable. L'essentiel des crédits spécifiques sont donc à mobiliser sur ces territoires.

**Priorité 2** - Les communes ayant des quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres, mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est nécessaire.

**Priorité 3** - Les communes ayant des quartiers où les actions à mettre en oeuvre relèvent majoritairement de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun.

Le zonage retenu pour la CABRI, pour 2007 à 2009, par le préfet de Région suivant les critères décrits précédemment est donc le suivant ;

- Saint-Brieuc, trois quartiers :
  - Croix Saint Lambert (priorité 1)
  - Balzac Europe Ginglin (priorité 1)
  - Waron Point du Jour (priorité 3)
- Ploufragan : quartier de l'Iroise (priorité 3)
- Plédran : quartier des Côteaux (priorité 3)
- Plérin : quartier du Légué (priorité 3).

### 2 - Approche stratégique et enjeux transversaux du projet

#### La définition stratégique du projet

Appui en priorité sur les entités existantes – Stratégie d'essaimage

Effort de recentrage des actions

Privilégier les besoins non satisfaits ou pour lesquels l'offre est insuffisante (notamment ateliers santé ville, prévention des conduites addictives, lutte contre les violences conjugales et intra-familiales, repérage des fragilités psychiques liées à l'isolement...) – Stratégie de complémentarité.

Rédaction des actions de manière à ce que le libellé puisse directement être repris pour des appels à projets – Stratégie d'une rédaction opérationnelle.

#### Les enjeux transversaux

**Un enjeu de mixité et de cohésion sociale** (accompagner les mutations urbaines qui s'opèrent sur la ville / permettre à travers le CUCS la mixité urbaine, fonctionnelle et sociale sur l'ensemble de la ville)

**Un enjeu d'égalité des chances** (permettre à tous d'accéder aux droits et services, à la vie à la fois économique, sociale, familiale et culturelle)

**Un enjeu de citoyenneté et de lien social** (participation et implication des habitants, plus largement des usagers des quartiers)

### **3 - Orientations pour chaque thématique**

#### **A - Habitat**

##### **Objectifs opérationnels à l'échelle de l'agglomération**

Le CUCS renforce les politiques publiques locales de l'habitat

- Soutien les efforts en termes de mixité sociale et de répartition de l'offre
- Veille à la mise en œuvre et la cohérence des actions complémentaires à la rénovation urbaine (Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain, relogement, résidentialisation...)
- Soutien les actions en faveur de l'hébergement d'urgence

Le CUCS s'appuie sur la mise en place d'une conférence intercommunale du logement qui apporte une visibilité complète des opérations engagées dans l'agglomération

**Des objectifs spécifiques sont définis pour les différents quartiers prioritaires, en accompagnement des opérations de rénovation urbaine**

#### **B - Cadre de vie**

##### **Objectifs opérationnels sur les territoires prioritaires**

- Développer les démarches gestion urbaine de proximité sur les territoires prioritaires (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et hors ANRU), afin d'accompagner et conforter les démarches de rénovation urbaine
- Privilégier les formes d'accompagnement collectif sur les sites en rénovation
- Soutenir l'animation, la vie et le lien social des quartiers. Favoriser l'implication des habitants dans les projets de quartier, et au sein des instances quartiers
- Veiller à la prise en compte des territoires prioritaires dans le cadre de l'organisation des services publics (lignes transports collectifs en journée et soirée ...)
- Assurer la pérennité des fonds de participation habitant (Saint Briec, Plérin, Plédran) existants, et envisager la création sur Ploufragan.

**Des objectifs spécifiques sont définis pour les différents quartiers prioritaires**

#### **C - Emploi et développement économique**

##### **Objectifs opérationnels à l'échelle de l'agglomération**

Les orientations du CUCS s'inscrivent en cohérence avec celles définies par les partenaires locaux à l'échelle territoriale du Pays (l'Association Maison de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Insertion, comme cadre d'élaboration partenarial des politiques publiques de l'emploi)

##### **Objectifs opérationnels définis de manière transversale pour les territoires prioritaires**

- Privilégier la problématique de l'accès et du retour à l'emploi
- Renforcer l'accompagnement individualisé
- Favoriser la mobilité, comme levier d'insertion professionnelle
- Mobiliser la clause insertion sociale dans les marchés publics
- Mobiliser les contrats aidés dans le secteur marchand comme non marchand
- Développer les démarches de validation des acquis d'expérience
- Articuler proximité et accessibilité des services emploi
- Favoriser l'accès à la formation et le développement de l'activité

## **D - Citoyenneté et prévention de la délinquance**

### **Orientations à l'échelle de l'agglomération**

- Le CUCS s'inscrit dans le cadre de référence défini par le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance, et garantit la veille sur les problématiques et les publics des territoires prioritaires. Dans ce cadre, il s'agit de :
- Approfondir la connaissance des problématiques de délinquance
- Prendre en compte les différentes échelles de territoire pour l'élaboration des politiques publiques
- Travailler à la mise en réseau des acteurs
- Travailler sur les liens entre actions de prévention de la délinquance et autres problématiques (accompagnement des familles, réussite éducative, insertion par l'économie, éducation à la citoyenneté, prévention de la récidive...)

### **Objectifs opérationnels définis de manière transversale pour les territoires prioritaires**

- Soutenir les actions d'accès au droit, d'aide aux victimes et de justice de proximité
- Soutenir les actions de prévention en direction des jeunes et notamment des pré-adolescents (thématique transversale)
- Favoriser les actions menées à la maison d'arrêt, notamment dans le cadre des actions Ville Vie Vacances.

**Des objectifs spécifiques sont définis pour les quartiers prioritaires de Saint-Brieuc, Plédran et Ploufragan**

## **E - Réussite éducative et égalité des chances**

### **Objectifs opérationnels à l'échelle de l'agglomération**

- Mise en perspective à travers le CUCS des objectifs et actions engagés au sein des dispositifs sur l'agglomération (Contrat Educatif Local, Programme de Réussite Educative)

### **Objectifs opérationnels définis de manière transversale pour les territoires prioritaires**

- Conforter les conventions de réussite éducative signées ou en cours (Veiller à l'articulation entre les actions de suivi individualisé de la réussite éducative aux actions collectives menées sur les quartiers )
- Développer l'accompagnement des familles, le soutien à la parentalité, comme enjeu de réussite éducative et d'égalité des chances.
- Favoriser les pratiques identifiées comme vecteur d'intégration et d'égalité des chances (culturelles, artistiques ou sportives)

**Des objectifs spécifiques sont définis pour les quartiers de Saint-Brieuc, de Plédran et Ploufragan**

## **F - Accès à la santé**

### **Orientations stratégiques à l'échelle de l'agglomération**

- Sensibiliser aux problématiques de santé des populations jeunes et les plus précarisées
- Développer la prévention et l'accès aux soins au sein de lieux identifiés et en allant au devant des publics désocialisés
- Soutenir une attention particulière en direction des jeunes et des adolescents afin de lutter contre un mal être qui se traduit en pratiques addictives, de conduites à risques et de suicides
- Soutenir les partenariats entre acteurs pour apporter des réponses complémentaires et cohérentes

### **Objectifs opérationnels définis de manière transversale pour les quartiers prioritaires**

- Prendre appui sur les événements festifs pour aborder les questions de santé
- Engager des actions visant à lutter contre l'isolement
- Renforcer les actions éducation à la santé à la maison d'arrêt
- Conforter l'activité des lieux déjà bien repérés
- Réintroduire dans une démarche de soins les publics en grande difficulté
- Passerelles avec les services de droit commun
- Prendre appui sur la maison des adolescents
- Mettre en place des équipes mobiles spécialisées en psychiatrie

## **4 – Organisation et fonctionnement**

### **A- Le comité de pilotage**

Le pilotage politique est assuré par une instance qui réunit le Préfet, le Président de la CABRI, les Maires des communes (Saint-Brieuc, Ploufragan, Plédran, Plérin) , le Président du conseil général, le Président du Conseil régional, le Directeur de la CAF, les Présidents des Offices Cabri-Habitat et Côtes d'Armor Habitat .

Cette instance définit les orientations stratégiques et assure la cohérence du projet. Par ailleurs, cette instance :

- valide le diagnostic de territoire ;
- élabore la stratégie (objectifs et stratégie opérationnelle) ;
- définit et mobilise les moyens des communes, du Conseil général, du Conseil régional pour mener à bien le projet de territoire ;
- mandate la conduite de projet et l'instance technique de mise en œuvre et de suivi du projet ;
- assure l'organisation des différentes coordinations techniques ;
- veille à la cohérence interne de l'ensemble du projet et à son articulation avec les autres outils de programmation et de planification du territoire (PLH...) ;
- procède aux arbitrages politiques et financiers.

### **B – L'équipe de direction**

Elle est composée :

- pour la CABRI : le Directeur DACV de la CABRI, pilote du CUCS pour les collectivités, et du référent CUCS de la CABRI
- pour l'Etat : le représentant désigné de l'Etat.

### **C – L'équipe projet**

L'équipe de projet du CUCS s'appuie une équipe élargie composée

- de l'équipe de Direction du CUCS
- des référents CUCS des co-signataires
- des référents CUCS désignés pour chacun des volets thématiques
- des référents CUCS désignés pour chacune des collectivités locales
- des référents CUCS désignés par l'Etat.

### **Coordonnées de l'équipe de direction :**

Directeur DACV de la CABRI : Christophe Boscher : c.boscher@cabri22.com

Référent CUCS de la CABRI : Catherine Simier : csimier@cabri22.com

Chargée de mission "cohésion sociale et appui économique", service de l'animation des politiques interministérielles, Préfecture des Côtes d'Armor : Marianne Le Bellec  
marianne.le-bellec@cotes-darmor.pref.gouv.fr, tel : 02 96 62 43 73

Responsable de l'unité Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale de la DDE : Alain Cornu  
alain.cornu@developpement-durable.gouv.fr, tel : 02 96 75 25 65

## **Coordonnées des référents thématiques**

### **Habitat**

M . Sébastien Quemeneur, responsable du service habitat de la CABRI  
squemeneur@cabri22.com, tel : 02 96 77 20 20

### **Cadre de vie**

M. Alain Cornu, responsable de l'unité Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale de la DDE  
(voir ci-dessus)

### **Emploi et développement économique**

Mme Chantal Gaubert, responsable du service mission insertion emploi de la CABRI :  
cgaubert@cabri22.com, tel : 02 96 77 33 00

### **Citoyenneté et prévention de la délinquance**

Mlle Rodene Vaillant, chargée de mission conseil intercommunal sécurité et prévention de la délinquance de la CABRI  
rvaillant@cabri22.com, tel : 02 96 77 20 44

### **Réussite éducative et égalité des chances**

Mme Cécile Jodeau, Chargée de mission Animation pédagogique à l'Inspection académique  
cecile.jodeau@ac-rennes.fr, tél : 02 96 75 91 15  
et Mme Françoise Trévien, Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative  
francoise.trevien@jeunesse-sports.gouv.fr, tel : 02 96 78 61 75

### **Accès à la santé**

Melle Estelle Gours, coordonnatrice de l'ASV (Atelier Santé Ville) CCAS de la Ville de Saint-Brieuc  
egours@mairie-saint-brieuc.fr, tel : 02 96 62 53 96